

Comité Interdépartemental d'EScrime d'Alsace

Maison départementale des Sports – 4, rue Jean Mentelin – B.P. 95028 - 67035 Strasbourg Cedex 2
☎ 03.88.26.94.04 - 📞 03.88.26.94.06 - ✉ cidalsace@crege.fr - 🌐 <https://crege.fr/>



Le Cercle d'Escrime de Geispolsheim

vous invite aux

CHAMPIONNATS INTERDÉPARTEMENTAUX D'ALSACE 2022

**CATÉGORIE M15 Hommes et Dames
à l'ÉPÉE et au FLEURET
Individuel et Équipe**

Dimanche 13 février 2022

**Le tournoi se fera dans le respect des mesures
sanitaires COVID en vigueur**



RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION

LIEU DE LA COMPÉTITION

Salle d'Armes - Complexe sportif – RD84 –
67118 Geispolsheim
Sortie autoroute A35 n°7

Coordonnées GPS :
48° 30' 54.239"
7° 39' 29.455"

Site Web : www.escrime-geis.fr - Email : ceg@escrime-geis.fr
Téléphone Présidente : 06 23 76 09 80

CATÉGORIES

La participation aux championnats d'Alsace M15, individuel et par équipe, à l'Épée et au Fleuret, hommes et dames, est open pour les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Conditions de participation : être licencié en Alsace pour la saison 2021/2022.

FORMULE DES ÉPREUVES INDIVIDUELLES

Un tour de poules de classement puis tableau d'élimination directe (troisième place non tirée).

FORMULE DES ÉPREUVES PAR ÉQUIPES

La formule sera en fonction du nombre d'équipes présentes :

- 2 équipes : match sec
- 3 équipes : poule de 3, classement final = résultat de la poule
- 4 équipes et plus : tableau d'élimination directe (troisième place non tirée).

Le classement d'entrée des tireurs sera leur résultat à l'épreuve individuelle.

Les épreuves par équipe commenceront à l'issue des épreuves individuelles.

Comité Interdépartemental d'EScime d'Alsace

Maison départementale des Sports – 4, rue Jean Mentelin – B.P. 95028 - 67035 Strasbourg Cedex 2
☎ 03.88.26.94.04 - 📞 03.88.26.94.06 - ✉ cidalsace@crege.fr - 🌐 https://crege.fr/

HORAIRES

		Appel	Scratch	Début
Fleuret	Hommes	08h30	08h45	09h00
	Dames	08h30	08h45	09h00
Epée	Hommes	12h00	12h15	12h30
	Dames	12h15	12h30	12h45

Les épreuves par équipe commenceront à l'issue des épreuves individuelles

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Aucun affichage des poules / classements de poules / tableaux et résultats ne sera effectué durant les compétitions.

Toutes les informations sur le déroulement des épreuves seront disponibles ici :

- www.escrime-info.com : Page resultats puis Rechercher un résultat ou un tireur
- ou www.http://www.escrime-info.com/gregxml/Greg/BD/
- ou



Faire la recherche avec : Libellé=CID Alsace, Lieu=Geispo et Année=2022

Comité Interdépartemental d'EScime d'Alsace

Maison départementale des Sports – 4, rue Jean Mentelin – B.P. 95028 - 67035 Strasbourg Cedex 2
☎ 03.88.26.94.04 - ☎ 03.88.26.94.06 - ✉ cidalsace@crege.fr - 🌐 https://crege.fr/

EQUIPEMENT

La tenue et le matériel des tireurs devra être conforme aux normes FFE.

VESTIAIRES

Les vestiaires seront accessibles, cependant, au vu de la situation sanitaire, ils seront limités à 3 personnes simultanément, il est donc demandé aux tireurs de venir en tenue, si possible..

REMISE DES RÉCOMPENSES

Les podiums seront organisés à l'issue de chaque épreuve.

Les tireurs récompensés devront se présenter sur le podium en tenue d'escrime ou avec le survêtement du club.

Seuls les tireurs présents recevront leur médaille.

DIRECTOIRE TECHNIQUE

Le Directoire Technique sera composé au début de l'épreuve et tranchera sans appel les cas litigieux.

ARBITRAGE

Chaque club s'engage à fournir, par arme :

INDIVIDUELS	<i>Tireurs engagés</i>	4 à 8	9 à 14	15 à 20	21 à 26	27 à 32	1 arbitre supplémentaire par tranche de 6
	Arbitres	1	2	3	4	5	
EQUIPES	<i>Equipes engagées</i>	1 à 3	4 à 6	7 à 9	10 à 12	13 à 15	1 arbitre supplémentaire par tranche de 3
	Arbitres	1	2	3	4	5	

Les arbitres seront indemnisés selon le tarif fédéral.

Il percevront leurs indemnités d'arbitrage par VIREMENT (fournir un RIB à l'issue de la compétition).

Pour les arbitres en formation, les évaluations se feront sur demande à la CRA.

En cas d'absence de l'arbitre le jour de l'épreuve, aucun des tireurs engagés ne pourra participer à la compétition.

Dans la mesure où l'extranet ne vous permet pas d'inscrire d'arbitres territoriaux pour cette compétition interdépartementale, nous invitons les clubs à utiliser le fichier joint pour nous indiquer les arbitres territoriaux inscrits (à privilégier dans la mesure du possible).

Comité Interdépartemental d'EScime d'Alsace

Maison départementale des Sports – 4, rue Jean Mentelin – B.P. 95028 - 67035 Strasbourg Cedex 2
☎ 03.88.26.94.04 - 📞 03.88.26.94.06 - ✉ cidalsace@crege.fr - 🌐 https://crege.fr/

ENGAGEMENTS

Les engagements en ligne sont effectués par les clubs sur le site de la FFE avant le **Lundi 7 février, 23h59.**

Le droit d'engagement est fixé à **10 €** par tireur engagé et **15 €** par équipe engagée. Ces droits d'engagement seront perçus **obligatoirement par VIREMENT de club** (RIB ci-dessous), **au vu du nombre de tireurs engagés** et pas selon le nombre de présents.

Date limite pour le virement : **Mardi 8 février, 23h59.**

Merci d'envoyer la copie du virement au CID cidalsace@crege.fr et à l'organisateur ceg@escrime-geis.fr

Les tireurs présents ne pourront participer à la compétition si le virement n'a pas été réceptionné.

Les tireurs engagés hors délais devront s'acquitter d'une pénalité de 50€ pour les individuels et 60€ pour les équipes, pour participer à la compétition. Toutefois, ils devront informer directement les organisateurs de leur participation, au plus tard la veille de l'épreuve, avant 20h00 (Tél : 06 23 76 09 80).

Relevé d'identité bancaire / Bank details statement				
IBAN (International Bank Account Number) FR76 1470 7500 0131 6214 5411 003		BIC (Bank Identification Code) CCBPPFRPMTZ		
Code Banque 14707	Code Guichet 50001	N° du compte 31621454110	Clé RIB 03	Domiciliation/Paying Bank STRG FRANCS BOURGEOIS

RESTAURATION

Les conditions sanitaires restrictives ne nous permettent pas d'organiser une buvette. Un espace à l'extérieur sera organisé pour les repas tirés du sac.

Nous fournissons la restauration des arbitres.

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR

Marjorie Aufrere

06 23 76 09 80

ceg@escrime-geis.fr